

COMMUNE DE MONTOIS-LA-MONTAGNE

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025

réunie sur convocation en date du 19 Juin 2025
sous la présidence de Madame VANNI Sophie, Maire

Présents : Mmes VANNI Sophie, WAGNER Catherine, HACQUIN Delphine, RACHIELE Stéphanie, DE MOURA Pascale, ENGRAND Sandrine, DYCZKO Michèle, GATTULLO Floriane
Ms. TRIPODI Dominique, SPICK Martial, ZAMICHIEI Julien, CANTELE Jean

Excusés : Mmes TRIPODI Marine, BOUTTER Christelle
Ms. KNOPPIK Eric, BENHALIMA Mohamed, BALLIN Gilles, NUCCI Kévin, RACHIELE Olivier, LEGRAND Marc*, MARTINELLI Tristan

Absents non excusés : Ms. BRONDEAU Rocco, BOUDINET Eric

Procurations : M. KNOPPIK Eric a donné procuration à M. TRIPODI Dominique, M. BENHALIMA Mohamed a donné procuration Mme DYCZKO Michèle, M. RACHIELE Olivier a donné procuration à Mme RACHIELE Stéphanie, M. BALLIN Gilles a donné procuration à Mme HACQUIN Delphine, M. NUCCI Kévin a donné procuration à Mme DE MOURA Pascale, Mme TRIPODI Marine a donné procuration à M. ZAMICHIEI Julien, Mme BOUTTER Christelle a donné procuration à M. SPICK Martial, M. MARTINELLI Tristan a donné procuration à M. CANTELE Jean

**Monsieur LEGRAND Marc avait donné procuration à Monsieur BOUDINET Eric mais celui-ci est absent.*

OUVERTURE DE LA SEANCE : 20H15

DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE :

L'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal désigne Madame DE MOURA Pascale comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Pour = 20
Contre = 0
Abstentions = 0

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 10 AVRIL 2025 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Avril 2025 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10 Avril 2025.

Résultat du vote :

Pour = 20
Contre = 0
Abstentions = 0

Madame VANNI Sophie procède à la lecture des arrêtés et des décisions du Maire.

Arrêté 43/2025 : Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal Rue du Général de Gaulle – Pose d'une benne à gravats devant la maison d'habitation sise 69 Rue du Général de Gaulle.

Arrêté 46/2025 : Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communale Route de Moyeuivre et Rue du Général de Gaulle – Pose d'un échafaudage devant l'immeuble 1/3 Route de Moyeuivre et 94 Rue du Général de Gaulle.

Arrêté 47/2025 : Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal Rue de la Mine – Autorisation de voirie pour des travaux de génie civil pour le compte de la Régie d'Electricité devant la maison d'habitation sise 13 Rue de la Mine.

Arrêté 48/2025 : Portant réglementation de la vente de muguet le 1^{er} Mai sur la voie publique.

Arrêté 49/2025 : Autorisant à titre exceptionnel l'ouverture temporaire d'un débit de boissons par la MJC à l'occasion du vide grenier le 4 Mai 2025.

Arrêté 50/2025 : Portant réglementation de la circulation et du stationnement Rue du Général de Gaulle à l'occasion du vide grenier du 4 Mai 2025.

Arrêté 51/2025 : Portant réglementation du stationnement des véhicules sur le parking du Centre Culturel Paul Verlaine, Place des Alliés et Place de Sailly à l'occasion du vide grenier du 4 Mai 2025.

Arrêté 52/2025 : Portant interdiction d'accès au Parc du Château durant les travaux d'aménagement.

Arrêté 53/2025 : Autorisant à titre exceptionnel l'ouverture temporaire d'un débit de boissons par les Amis Randos à l'occasion de la Marche de Printemps le 27 Avril 2025.

Arrêté 54/2025 : Portant réglementation du stationnement et de la circulation Place de Sailly, Place des Alliés et la Rue du Général de Gaulle à l'occasion de la fête foraine du 12 Mai au 21 Mai 2025.

Arrêté 55/2025 : Autorisant à titre exceptionnel l'ouverture temporaire d'un débit de boissons à l'occasion du CDC Vétérans organisé par le Club de Pétanque le 13 Mai 2025 au complexe sportif Charles GRANDPIERRE.

Arrêté 57/2025 : Portant réglementant de la circulation et du stationnement Rue Au Septième/Au Vermesson – Fête des voisins organisée le 23 Mai 2025 par M. CAVALERI Guillaume.

Arrêté 58/2025 : Portant réglementation du stationnement Parking Rue de la Mine, Place de l'Eglise et Place de Sailly – Travaux d'installation des bornes électriques par OMEGA.

Arrêté 59/2025 : Portant réglementation du stationnement Parking Rue Jean Macé (côté salle des sports) et Parking du Stade Rue Général de Gaulle – Travaux d'installation des bornes électriques par OMEGA.

Arrêté 60/2025 : Portant réglementation de la circulation et du stationnement Rue du Général de Gaulle – Travaux de mise à niveau de bouches à clé par l'Entreprise WH SA dans la Rue du Général de Gaulle.

Arrêté 61/2025 : Portant réglementation de la circulation Rue du Général de Gaulle – Travaux de rabotage et mise en œuvre des enrobés.

Arrêté 62/2025 : Portant sur l'autorisation de la suppression du sens unique et sens interdit dans l'Allée des Platanes – Réalisation d'une traversée de chaussée Allée des Platanes dans le cadre des travaux d'aménagement Parc du Château.

Arrêté 63/2025 : Autorisant à titre exceptionnel l'ouverture temporaire d'un débit de boissons par l'Association Marie Curie à l'occasion du spectacle de l'école le 14 Juin 2025 à la salle des sports.

Arrêté 64/2025 : Autorisant à titre exceptionnel l'ouverture temporaire d'un débit de boissons par le Club de Pétanque à l'occasion du challenge Marchetti le 8 Juin 2025 au complexe sportif Charles GRANDPIERRE.

Arrêté 84/2025 : Autorisant à titre exceptionnel l'ouverture temporaire d'un débit de boissons par le FC Montois à l'occasion de l'organisation d'un vide grenier au complexe sportif Charles GRANDPIERRE le 29 Juin 2025.

Arrêté 85/2025 : Autorisant à titre exceptionnel l'ouverture temporaire d'un débit de boissons par la MJC à l'occasion du gala de gym à la salle des sports le 21 Juin 2025.

Arrêté 86/2025 : Interdisant l'accès aux cimetières communaux le 20 Juin 2025 pour des travaux de désherbage par l'Entreprise TECHNIGAZON.

Arrêté 87/2025 : Portant réglementation du stationnement des véhicules Place de Sailly à l'occasion de la manifestation musicale « Fête la Musique » organisée par l'Association La Collégienne le 20 Juin 2025.

Arrêté 88/2025 : Autorisant à titre exceptionnel l'ouverture temporaire d'un débit de boissons par l'Association La Collégienne à l'occasion de la manifestation musicale « Fête la Musique » le 20 Juin 2025 Place de Sailly.

Arrêté 89/2025 : Interdisant l'accès au city-stade du 23 au 27 Juin 2025 pour les travaux d'entretien et réparation des jeux modulaires.

Arrêté 90/2025 : Portant réglementation du stationnement Rues Sainte-Marie et du 19 Mars 1962 en raison des travaux de réhabilitation de la ligne 225kW Montois-Saint Hubert par l'Entreprise Soletanche-Bachy pour le compte de RTE.

Décision 13/2025 : Signer l'avenant n° 1 avec l'Entreprise DHR NGE Paysages pour la réalisation de travaux supplémentaires (débroussaillage de la seconde haie du Parc du Château) pour le lot n° 4 mobilier-jeux-espaces à hauteur de 1 638 € HT faisant passer le montant total du marché de 82 048,70 € à 83 686,70 € HT.

Décision 14/2025 : Accepter et signer la proposition d'honoraires avec HMI pour la mission d'entretien et de maintenance des équipements des cuisines des salles municipales pour un montant de 652 € HT annuel pour une durée d'un an renouvelable au maximum deux fois.

Décision 15/2025 : Signer l'avenant n° 1 avec l'Entreprise COSTANTINI France pour la réalisation de travaux supplémentaires (modifications de travaux de raccordement) pour le lot n° 1 : voirie/réseaux à hauteur de 10 158 € HT faisant passer le montant total du marché de 193 527,88 € HT à 203 685,88 € HT.

Décision 16/2025 : Accepter et signer la proposition faite par WH SA 13 Rue de Tichémont 57255 Sainte-Marie-aux-Chênes pour les travaux de végétalisation de la cour d'école lot n° 1 (VRD) pour un montant HT de 134 957 €.

Décision 17/2025 : Accepter et signer la proposition faite par ID VERDE Allée des Acacias 54840 Bois-de-Haye pour les travaux de végétalisation de la cour d'école lot n° 2 (espaces verts et mobiliers) pour un montant HT de 36 516,47 € dont 16 633,24 € HT optionnel qui sera envisagée ultérieurement.

Décision 18/2025 : Accepter et signer la proposition faite par LGA Concept 54580 AUBOUE pour la mission SPS concernant les travaux de végétalisation de la cour d'école pour un montant de 1 155 € HT.

**POINT 1 – PRESENTATION D’UN PROJET D’IMPLANTATION D’UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL PAR
HELING ENR SUR DES PARCELLES APPARTENANT A LA SOCIETE NEXSTONE**

Exposé de Monsieur SANTOS représentant la Société Heling Enr.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité,

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code pénal et L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, la Société HELING ENR ne participe ni au débat ni au vote.

Madame Vanni, Le Maire, expose au Conseil Municipal le projet de centrale photovoltaïque au sol sur le site de la carrière de NEXSTONE située au lieudit de la forêt devant le Haut Bois.

Madame Le Maire, rappelle que cette zone a été définie en zone d’accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) par le conseil municipal en date du 21 Mars 2024.

La zone d’étude concernée par le projet est :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°	Surf (m2)
Montois-la-Montagne	57860	Devant le Haut Bois	0A	0895	94278
Montois-la-Montagne	57860	Devant le Haut Bois	0A	1647	1119
Montois-la-Montagne	57860	Devant le Haut Bois	0A	1646	79345
Montois-la-Montagne	57860	Devant le Haut Bois	0A	0907	2870
Montois-la-Montagne	57860	Devant le Haut Bois	0A	0896	1440

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui a pour ambition d’accélérer le développement des énergies renouvelables ;

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l’Accélération de la Production d’Energies Renouvelables (APER) visant à favoriser le développement des énergies renouvelables dans les territoires ;

CONSIDERANT les objectifs de la PPE de métropole continentale adoptée par le décret n°2020-456 du 21 avril 2020, et en cours de révision ;

CONSIDERANT les objectifs de production photovoltaïque visés par le SRADDET de la région Grand EST ;

CONSIDERANT le PCAET de Communauté de Communes du Pays Orne Moselle qui a pour ambition d’augmenter la production d’énergie renouvelable de 77 GWh en 2030 et 155 GWh en 2050 ;

CONSIDERANT que cette zone a été définie en zone d’accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) par le conseil municipal en date du 21 Mars 2024.

CONSIDERANT que les emprises du projet sont reconnues comme un terrain de moindre enjeu foncier ayant fait l’objet d’une exploitation de carrière au sens de l’appel d’offre de la Commission de Régulation de l’Energie ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal reconnaît en ce projet un intérêt économique direct et indirect permettant entre autres le financement de projets pour les collectivités améliorant la qualité de vie, et donc l’attrait de la commune pour les riverains ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

Article premier : D'émettre un avis favorable pour l'étude, en vue de la construction et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de la carrière de NEXSTONE située au lieudit de la forêt devant le Haut Bois.

Résultat du vote :

Pour	= 20
Contre	= 0
Abstentions	= 0

POINT 2 – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le compte financier unique (CFU), document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion a été expérimenté de 2021 à 2023 et le bilan de l'expérimentation a été très positif.

Dans le prolongement de cette phase expérimental, l'article 205 de la loi n+2023-1322 du 29 Décembre 2023 portant projet de loi de finances pour 2024 a acté la généralisation du CFU, en prévoyant un délai de mise en œuvre courant sur les exercices 2024 à 2026, sachant que, dans tous les cas, le CFU sera obligatoire dès 2026.

Le CFU offre une vision consolidée des comptes des collectivités et permet d'éclairer en transparence et en pleine connaissance, nos choix budgétaires, comptables et financiers.

Sa mise en œuvre vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, en supprimant les doublons ou les informations inutiles dans les actuels documents et en apportant une information enrichie grâce au rapprochement dans le CFU de données d'exécution budgétaire et données patrimoniales ;
- Améliorer la qualité des comptes en facilitant l'identification de possibles discordances entre les données de l'ordonnateur et du comptable permettant ainsi les actions correctives ;
- Simplifier le processus entre l'ordonnateur et le comptable, sans compromettre leurs prérogatives respectives.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Adopter le compte financier unique (CFU) à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Résultat du vote :

Pour	= 20
Contre	= 0
Abstentions	= 0

POINT 3 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif une subvention d'investissement pour le Judo Club Montois à hauteur de 10 000 € avait été inscrite dans l'attente du plan de financement définitif du projet.

Le Judo Club a procédé à l'achat de tatamis pour un montant de 18 375 € TTC. Une subvention d'investissement a été accordée au club par le Département de la Moselle à hauteur de 6 880 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de verser une subvention d'investissement à hauteur de 10 000 € au Judo Club,
- dit que le montant de cette subvention est inscrit au Budget Primitif 2025.

Résultat du vote :

Pour = 20
Contre = 0
Abstentions = 0

POINT 4 – CREDITS SCOLAIRES 2025/2026

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les crédits scolaires pour l'année 2025/2026 comme suit :

GROUPE SCOLAIRE DE MONTOIS-LA-MONTAGNE	
Effectifs estimés rentrée 2025/2026 : 216 élèves	
1) <u>Crédits de direction</u> :	200 €
2) <u>Cahiers et fournitures</u> 216 élèves x 30 € =	6 480 €
3) <u>Rallye lecture</u> (remplacement des livres...)	2 000€
<u>Total général</u> :	8 680 €

Crédits sorties éducatives 2025/2026 : 50 € par élève

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que les crédits de fonctionnement scolaires s'établissent conformément au tableau ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour = 20
Contre = 0
Abstentions = 0

POINT 5 – TARIFS PERISCOLAIRE, ACCUEIL ALSH, ACTIVITES ADOS – ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir modifier les tarifs de l'accueil périscolaire, des centres aérés selon les tarifs joints. Pour cette proposition, il est tenu compte des indices liés à la restauration collective, en hausse de 2,16 % entre Juin 2024 et Juin 2025, de la hausse des charges de personnel et de l'évolution des charges diverses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de modifier les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} Septembre 2025 selon le tableau ci-joint,
- Décide de modifier les tarifs des centres aérés à compter du 1^{er} Septembre 2025 selon le tableau ci-joint,
- Décide de maintenir les tarifs pour les activités ados pour l'année scolaire 2025/2026.

Résultat du vote :

Pour	= 20
Contre	= 0
Abstentions	= 0

POINT 6 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- émet un avis favorable aux modifications du règlement intérieur de l'accueil périscolaire ci-annexé à compter de l'année scolaire 2025-2026.

Résultat du vote :

Pour	= 20
Contre	= 0
Abstentions	= 0

POINT 7 – TARIFS ET REGLEMENT DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES – ANNEE 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide à compter du 1^{er} Septembre 2025 :

- de maintenir les différents tarifs de location des salles communales pour les associations et particuliers de Montois-la-Montagne,
- de maintenir les tarifs de location des salles communales pour les associations et particuliers ne résidant pas ou n'ayant par leur siège social à Montois-la-Montagne,
- de maintenir le tarif pour les mariages de personnes ne résidant pas la commune de Montois-la-Montagne mais pour lesquels les parents y résident,
- d'appliquer le nouveau règlement en vigueur joint.

Résultat du vote :

Pour = 20
Contre = 0
Abstentions = 0

POINT 8 – LOCATION SALLE POLYVALENTE - MJC

Madame le Maire informe l'assemblée que la MJC de Montois-la-Montagne a sollicité la gratuité de la salle polyvalente pour l'organisation d'une bourse aux jouets et puériculture le 2 Novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte de louer à titre gratuit la salle polyvalente à la MJC de Montois-la-Montagne à la date citée ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour = 20
Contre = 0
Abstentions = 0

POINT 9 – CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DANS LES RUES DES PIONNIERS, DE LA LIBERTE ET JEAN BURGER

Madame le Maire indique que la Commune va réaliser les travaux de requalification et d'enfouissement de réseaux dans les Rues des Pionniers, de la Liberté et Jean Burger.

Dans ce cadre, elle explique au Conseil Municipal l'objectif du projet de la convention relative aux opérations d'enfouissement des réseaux Orange dans les rues des Pionniers, de la Liberté et Jean Burger.

Ce document fixe les conditions techniques et financières d'enfouissement des réseaux Orange et notamment la fourniture de matériels par la Société Orange.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative aux opérations d'enfouissement des réseaux des rues des Pionniers, de la Liberté et Jean Burger avec Orange.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document administratif relatif à cette affaire.

Résultat du vote :

Pour = 20
Contre = 0
Abstentions = 0

POINT 10 – REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF AMISSUR

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Montois-la-Montagne a bénéficié d'une subvention de 2 060 € au titre du dispositif d'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR) 2023 pour la sécurisation de la Rue du Général de Gaulle.

Ces travaux n'ont pas été réalisés par la Commune, il convient donc de procéder au reversement de cette subvention au Département de la Moselle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte de reverser la subvention d'un montant de 2 060 € au titre du dispositif AMISSUR au Département de la Moselle.

Résultat du vote :

Pour	= 20
Contre	= 0
Abstentions	= 0

Fin de séance : 21h20

Le Maire,
Sophie VANNI



La Secrétaire de séance,
Pascale DE MOURA